

ACCIDENTS DE LA ROUTE EN VÉLO

Comment réagir ?

COMMENT LIMITER LES RISQUES ?

-Vérifiez l'état de votre vélo (freins, éclairage et sonnette) avant votre trajet.



- Préparez votre itinéraire avant de partir et privilégiez les pistes cyclables.



- Pensez à vous équiper : casque, gilet haute visibilité, accessoires rétro réfléchissants...



- Indiquez vos changements de direction avec vos bras



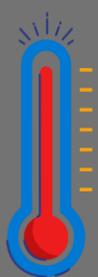
- N'utilisez pas de casque audio ou d'oreillettes, ils vous coupent des bruits environnants et augmentent les risques d'accidents.



- En période de canicule soyez très vigilant. Appliquez les mêmes préconisations que pour toutes autres activités physiques. Soyez attentif à vos heures de sortie et équipez-vous en conséquence (casquette, chapeau, bouteille d'eau ...).



- Si le Mont Ventoux fait partie de votre circuit, attention aux changements de températures imminents. Près de 15 degrés d'écart entre le pied et le sommet du Ventoux. Prévoyez des vêtements plus chaud.



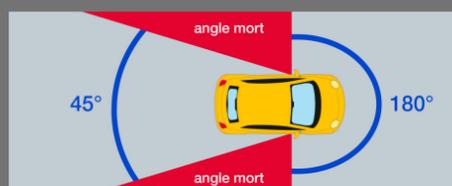
-Ne roulez pas après avoir bu de l'alcool.



- Privilégiez le positionnement de file indienne si vous vous déplacez à plusieurs vélos.



- Ne restez pas dans les angles morts des bus et poids lourds, plus grands que ceux des voitures. Faites attention aux appels d'air.



- Serrez au maximum votre droite dans les virages, les voitures ne voient les vélos qu'au dernier moment.

- Dans les zones d'agglomérations comme Avignon, Carpentras, etc, soyez attentif au trafic plus dense et restez bien sur les zones cyclables.

COMMENT RÉAGIR SI JE SUIS VICTIME D'UN ACCIDENT DE VÉLO

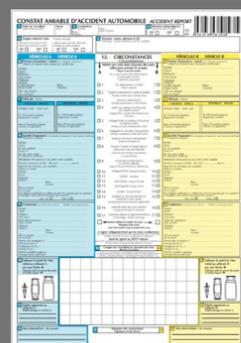
- Appelez les pompiers ou la police dès qu'il y a des dommages corporels. Ils pourront faire le constat en présence du conducteur et d'éventuels témoins et prendre en charge vos blessures. Les numéros d'urgence sont 17 pour la police et **18/15/112** pour les services de secours.



- Essayez de noter ou de prendre en photo la plaque du véhicule qui vous a heurté si le conducteur de ce dernier essaye de prendre la fuite.



- Remplissez un constat amiable avec la personne impliquée dans l'accident. Le vélo est un véhicule aux yeux des assureurs et du code de la route. Il faut donc toujours remplir un constat amiable pour chaque véhicule impliquée dans un accident.



- Rendez-vous à l'hôpital ou aller voir un médecin même si vous avez l'impression que vous n'avez aucune blessures.

